

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nourati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 005-527/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat pour la poursuite du déploiement des boutiques à l'essai dans la commune de La Ciotat
DPEATSV 19/17662/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Soutenir et favoriser le commerce de proximité et l'artisanat sont des priorités métropolitaines. En effet, l'économie de proximité contribue à améliorer le cadre de vie et constitue un facteur fort d'animation, d'attractivité et de lien social.

La Métropole s'est ainsi fixée pour objectif d'accompagner les territoires dans leurs politiques en faveur de la redynamisation et du développement de l'offre de proximité tout en veillant au respect des grands équilibres.

Pour ce faire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a notamment décidé d'adhérer en 2018 à la Fédération des Boutiques à l'Essai pour le compte des 92 communes membres (délibération du Conseil de la Métropole du 15 février 2018). L'objectif est d'accompagner le déploiement de ce dispositif sur les territoires métropolitains en exonérant les communes des frais d'adhésion à la Fédération (de l'ordre de 4000 à 6000€ par commune). Par délibération du 13 décembre 2018, la Métropole Aix Marseille Provence a renouvelé son adhésion à la Fédération Nationale pour l'année 2019.

Par ailleurs, une convention a été conclue en 2018 entre Initiative PACA et la Fédération des Boutiques à l'Essai pour la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif par les plateformes d'initiatives locales en partenariat avec les communes.

Le concept « ma boutique à l'essai »

L'objectif est de permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable 1 fois. Dans le cas où l'activité devient rentable le commerçant conserve le local et l'opération se déplace sur une autre cellule vacante. Dans le cas contraire, la boutique est mise à nouveau à l'essai

Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement renforcé de la plateforme d'initiative locale en amont (business plan) et en aval (suivi après ouverture pendant 1 an) ainsi qu'un prêt d'honneur à taux 0% afin de couvrir les 6 premiers mois de loyer. Le risque est donc limité pour le bailleur comme pour l'exploitant.

La commune bénéficie également d'un accompagnement de la plateforme d'initiative locale pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif (identification du local, appel à candidature, accompagnement des candidats, comité de sélection, communication etc....).

Les grandes étapes de la mise en œuvre d'une boutique à l'essai

- 1- Identification du local par la plateforme d'initiative locale avec l'aide de la commune (dont rencontre avec les propriétaires, négociations etc...)

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

- 2- Constitution et 1^{ère} réunion du comité de pilotage (composé notamment de la ville, EPCI, association des commerçants, CCIMP, CMAR, Région, Plateforme d'initiative etc....)
- 3- Lancement de l'appel à candidature (avec habillage de la vitrine, conférence de presse, diffusion de supports de communication par la plateforme)
- 4- Accompagnement des candidats par la plateforme à la constitution d'un dossier de candidatures et premier filtrage des candidatures par la plateforme
- 5- Sélection des candidatures en comité (jury composé des membres du COPIL avec examen préalable des candidatures transmises en amont par la plateforme)
- 6- Préparation à l'ouverture de la Boutique à l'Essai (Communication, inauguration, conférence de presse etc.....)
- 7- Comité de sélection à 6 mois pour décider du renouvellement du test ou de son arrêt (réunion du COPIL)
- 8- Comité de sélection à 12 mois pour décider de la transformation ou arrêt du test (réunion du COPIL)
- 9- Identification du 2^e local etc.....

Pour les plateformes d'initiative locale, le coût moyen annuel par commune pour le déploiement de deux boutiques à l'essai est estimé à 20000€ (coûts de communication, vitrophanie, inauguration-réception, négociations immobilières, sourcing de porteurs de projet, animation et organisation des comités de pilotage etc...). Il s'agit d'une action spécifique nécessitant pour les plateformes d'initiative locale un financement complémentaire aux subventions de fonctionnement versées annuellement par les conseils de territoire pour leurs missions d'accompagnement et de financement des projets de création d'entreprises.

Le déploiement du dispositif « boutiques à l'essai » par Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat

Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat est l'une des 240 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

En 2018, Initiative Pays d'Aubagne La Ciotat a notamment piloté, en plus de ses missions traditionnelles d'accompagnement et de financement des projets de création d'entreprises, le déploiement d'une première boutique à l'essai dans la commune de La Ciotat (et d'Auriol – Conseil de Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile).

En 2019, l'association entend poursuivre le déploiement de ce dispositif à La Ciotat (boutique n°2 et boutique n°3), Auriol (boutique n°2) et Aubagne (boutique n°1 et boutique n°2) et sollicite une demande de subvention de 5000€ auprès du Conseil de Territoire Marseille Provence pour La Ciotat.

NB : Initiative Marseille Métropole pilote le déploiement de ce dispositif dans les autres communes du territoire Marseille Provence (dont Marseille et Marignane en 2019, sollicitant notamment une demande de subvention de 10 000€).

Budget prévisionnel de l'action

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

EMPLOIS	Montant 2019	%	RESSOURCES	Montant 2019	%
Frais de fonctionnement			Abondements publics et privés		
Salaire et charges des chargés d'affaires référents	26 500	70%	Métropole - Territoire Aubagne Pays de l'Etoile	5 000	13%
Salaire coordination de l'opération	5 400	14%	Métropole - Territoire Marseille La Ciotat	5 000	13%
Frais de vitrophanie	1 200	3%	Commune d'Aubagne	5 000	13%
Frais de communication	1 000	3%	Commune de La Ciotat	4 000	11%
Frais d'inauguration des boutiques	2 200	6%	Commune d'Auriol	4 000	11%
Frais de déplacement	900	2%	Conseil Régional	5 000	13%
Frais d'organisation des comités de pilotage	800	2%	CDC	5 000	13%
			Vivart - plan de revitalisation	5 000	13%
Total	38 000		Total	38 000	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La nécessité de soutenir le commerce de proximité, facteur d'attractivité des centres villes ;
- La contribution de cette initiative à la vitalité et au dynamisme commercial des centres villes métropolitains ;
- L'intérêt d'un travail en synergie entre le Conseil de Territoire et l'écosystème existant afin d'œuvrer ensemble au soutien et au développement de l'économie de proximité.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au titre de l'année 2019 à l'association INITIATIVE PAYS D'AUBAGNE LA CIOTAT pour la poursuite du déploiement des boutiques à l'essai sur la commune de La Ciotat

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence – Sous Politique B370 – Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 61

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC